



LA CHAUX/DE/FONDS

METROPOLE HORLOGERE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERIA
WATCHMAKING METROPOLIS

Rapport du Conseil communal

à l'appui du

BUDGET GENERAL 2011

(du 17 novembre 2010)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

En exécution des dispositions de l'article 57 de la loi sur les communes, du 21 décembre 1964, et de l'article 92 du règlement général de la commune de La Chaux-de-Fonds, du 28 septembre 1994, nous avons l'honneur de vous présenter le budget pour l'année 2011.

Vous trouverez, à la suite du présent rapport du Conseil communal, le rapport financier avec, comparés aux comptes de l'exercice 2009 et aux budgets adoptés pour 2010, les budgets 2011:

- du compte de fonctionnement, présentant un excédent de charges de CHF 1'491'870.-.
- des investissements 2011 pour un montant de CHF 34'687'150.- (nouveaux crédits à solliciter, crédits spéciaux et part 2011 des investissements déjà approuvés par le Conseil général), auxquels il faut ajouter des réaffectations 2009 pour CHF 2'150'000.-, soit un total des investissements présentant une dépense nette de CHF 36'837'150.-.

Le montant de CHF 2,150 millions représente des changements d'affectation des dépenses d'investissement 2009 selon rapport du Conseil communal du 14 septembre 2009 approuvé par le Conseil général en date du 30 septembre 2009.

Les projets d'arrêtés accompagnant le budget et ceux concrétisant les mesures relevant de votre compétence et non encore adoptées par votre Autorité figurent également à la fin de ce rapport.

2. Evolution de la situation économique

On constate que la majorité des manufactures a un carnet de commandes bien rempli, à court et à moyen terme. La relance a également des effets bénéfiques sur la sous-traitance. On peut toutefois remarquer que les sous-traitants évoluent à deux vitesses: ceux qui ont été sélectionnés par les manufactures et qui ont un travail important et les autres qui vivent encore une période incertaine.

Concernant l'industrie des machines, on relève deux niveaux: les entreprises qui travaillent pour l'industrie de pointe ont une pleine activité; en revanche, celles qui travaillent dans le secteur de la machine traditionnelle recommencent à avoir des commandes mais sont plutôt à la reconquête des marchés avec des marges faibles. Il faut aussi relever qu'il y a beaucoup de machines sur le marché de l'occasion ce qui a pour effet de freiner la production de nouvelles machines.

Le bâtiment et le génie civil connaissent des fortunes diverses. Le gros-œuvre connaît une évolution normale mais dispose de marges toujours très faibles. En revanche, le second œuvre semble bien se porter.

On enregistre une reprise du développement au Crêt-du-Loche, ce qui est favorable à notre collectivité. Par ailleurs, le début des travaux du quartier Le Corbusier a débuté en 2010 et nous attendons de ce nouveau quartier des retombées positives à long terme.

Plusieurs sociétés industrielles envisagent d'acquérir des terrains importants dans la zone du Crêt-du-Loche. C'est là un signe encourageant pour le développement industriel dans notre région.

3. Contexte financier

La crise économique qui a atteint son pic en 2009, influence toujours les finances des collectivités publiques et la Ville de La Chaux-de-Fonds, de par sa structure industrielle largement tournée vers l'exportation, est davantage touchée que la plupart des cantons et des villes du pays. Depuis quelques mois cependant, nous avons pu constater une reprise des affaires des entreprises de la région, notamment dans le secteur de l'horlogerie, principalement pour les manufactures de marques. Il faut souligner que la force du franc suisse ne favorise pas une pleine expansion des exportations.

L'exécutif se veut optimiste quant à la reprise de l'économie qui connaît une amélioration depuis le milieu de l'année 2010. Cette amélioration est principalement visible dans les manufactures qui sont des contribuables importants pour notre collectivité. L'économie se veut positive mais la visibilité ne s'apprécie cependant qu'à court terme. Nous en voulons pour preuve que plusieurs entreprises préfèrent travailler en heures supplémentaires plutôt que d'engager de nouveaux collaborateurs. L'instabilité des marchés financiers est donc de nature à rendre les entreprises prudentes.

Le déficit que nous présentons aujourd'hui se monte à CHF 1'491'870.- ce qui constitue une amélioration de CHF 5'334'180.- par rapport au budget publié de l'exercice en cours, qui ne tenait pas compte d'une charge supplémentaire de CHF 1'572'201.- de contributions de solidarité mises à charge par le Canton, et une amélioration de CHF 388'816.90 par rapport aux comptes de l'année 2009. Concernant la contribution de solidarité, le Conseil communal est d'avis qu'elle devrait être abrogée, compte tenu des éléments nouveaux de la péréquation fédérale.

En comparaison du budget 2010, les dépenses qui sont de notre compétence sont bien maîtrisées. Si les dépenses totales sont en hausse (CHF 222'785'200.- contre 214'838'620.-), cela provient principalement des charges qui nous sont imputées par l'Etat et sur lesquelles nous n'avons aucune prise et d'augmentations liées aux activités extra familiales résultant de priorités politiques. Au niveau des recettes, on peut relever une amélioration attendue de la péréquation cantonale et des recettes fiscales des personnes morales

Le Conseil communal considère que ce budget peut être qualifié de satisfaisant puisque le déficit représente moins du 1% des dépenses (0,67% exactement).

Concernant les investissements, nous avons prévu un montant global de 36,837 millions (34,687 millions + 2,150 millions pas pris en considération dans l'appréciation politique) qui traduit la volonté du Conseil communal de garantir un bon entretien des infrastructures de la collectivité dans la limite des moyens disponibles. Pour rappel, ces investissements sont articulés autour des trois axes forts suivants:

- les dépenses couvertes par les amortissements et qui concernent principalement l'entretien et le remplacement d'infrastructures existantes;
- les investissements de rattrapage; il est à noter qu'il est du devoir de notre commune d'entretenir le patrimoine de la Ville;
- les investissements rentables ou couverts par des taxes (par exemple la taxe sur l'eau).

Le programme de législature prévoit un investissement maximum annuel de 30 millions de francs. Le Conseil communal s'engage à ne pas dépasser cette somme, hors des montants prévus dans le cadre des opérations de réaffectations 2009, et renoncera donc après analyse en 2011 aux investissements qui pourraient et devraient être reportés.

Depuis 2009, nous avons mis en œuvre le programme de soutien à l'économie locale financé notamment par la moitié de la réserve de 9 millions prélevée sur le bénéfice de l'exercice 2008 et par le changement d'affectation des dépenses d'investissements 2009. En 2011, nous allons continuer le programme mis en œuvre.

Les amortissements selon tableau de récapitulation de CHF 16'839'750.- permettent d'autofinancer les investissements pour un même montant. Il y a lieu de veiller à un rapport équilibré entre les amortissements et les investissements effectivement réalisés. Ce montant tient compte des investissements réalisés depuis le début de la législature pour garantir l'entretien du patrimoine de notre ville.

4. Evolution des revenus

Celle-ci est intimement liée aux recettes fiscales qui représentent près de 50% de l'ensemble des recettes de la Ville. Si les recettes fiscales des personnes physiques sont relativement stables, celles de personnes morales sont extrêmement volatiles et largement liées à la situation économique.

Devant l'incertitude rencontrée dans l'estimation des recettes fiscales des personnes morales, liée d'une part à la situation économique et d'autre part, aux incertitudes liées aux modifications de la loi fiscale cantonale, le Conseil communal a estimé les recettes fiscales des personnes morales à hauteur de celles de l'année 2007. Cette prévision lui apparaît prudente.

Les autres revenus présentent globalement une variation peu significative. Nous notons toutefois une augmentation importante des subventions qui compensent une diminution d'autres postes en particulier des revenus des biens liés à une diminution de la trésorerie de notre collectivité.

4.1. Impôts

Par rapport aux comptes 2009 et au budget 2010, le budget 2011 présente une augmentation significative (environ 5 millions par rapport aux comptes 2009 et 11 millions par rapport au budget 2010). Cette progression, nous l'avons déjà dit, est due principalement aux impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales, les rentrées fiscales étant intimement liées à la santé de l'économie.

Ce chiffre a été déterminé en fonction des éléments dont nous disposons et nous espérons que l'amélioration de la conjoncture permettra d'augmenter encore ces recettes au cours des prochaines années. Il faut toutefois noter que nous sommes tributaires de quelques contribuables importants, ceux-ci pesant d'un poids considérable sur le total des contributions dues.

Nous avons accueilli avec satisfaction le vote du Grand Conseil du 1er septembre 2010 portant modification de la loi sur les contributions directes (LCdir). Cette nouvelle législation pourrait avoir des effets bénéfiques pour nos finances car elle supprimera une grande partie des exonérations fiscales accordées aux entreprises pour les besoins de la promotion économique.

Concernant les personnes physiques, nous avons suivi les considérations de l'Administration des contributions qui prévoit des entrées à hauteur de l'année 2009. Pour les personnes morales et tenant compte des grandes incertitudes mentionnées ci-avant, le Conseil communal a admis des recettes à hauteur de celles de 2007 en tenant compte principalement des avis des milieux économiques.

5. Evolution des charges

5.1. Evolution de la masse salariale

Le Conseil communal entend poursuivre sa politique de rigueur concernant les effectifs du personnel, considérant qu'il s'agit là d'une composante importante de la maîtrise des finances dans la durée. Il constate néanmoins que dans presque tous les secteurs, la charge qui pèse sur l'administration est importante et qu'il n'est plus possible d'envisager des prestations nouvelles ou des réformes importantes sans poser la question des ressources en personnel mises à disposition. De même, toute réduction de personnel induirait des suppressions de prestations.

Le Conseil communal a ainsi décidé de prolonger la ligne adoptée ces dernières années, à savoir le principe d'une stabilité des effectifs, avec des exceptions limitées aux priorités politiques définies dans le programme de législature, à la résolution de situations particulièrement tendues et au respect de contraintes légales. Dans tous les cas, les augmentations d'effectifs ne sont décidées dans ces circonstances exceptionnelles qu'après examen des possibilités de compensation dans d'autres secteurs et/ou de réduction de prestations.

L'évolution des effectifs s'inscrit dès lors modérément à la hausse et ce principalement en raison des décisions suivantes :

- développement des crèches et structures d'accueil (4,2 postes aux crèches et 3,89 postes pour l'accueil parascolaire, partiellement compensés par une diminution au service de la jeunesse : baisse de 0,55 par rapport aux comptes 2009 et -1,78 par rapport au budget 2010);
- augmentation de la dotation (+ 0,7) pour les bâtiments d'utilité publique, liée à l'ouverture de la halle et du parking Volta (conciergerie);
- augmentation de la dotation du SDP de 2 postes liés à l'augmentation des manifestations en ville et à la nécessité d'accroître le contrôle du stationnement. A noter que, sur le plan financier, cette augmentation est compensée par la baisse du coût du mandat de prestations à la police cantonale;
- accroissement des effectifs de l'école obligatoire (+6,74) qui a intégré l'école des Ponts-de-Martel dès la rentrée scolaire 2010;
- adaptations à la hausse et à la baisse de quelques dixièmes de postes dans divers secteurs.

Au total, l'effectif du personnel de la Ville, de 831,27 aux comptes 2009 et de 833,66 au budget 2010, passe à 845,26 au budget 2011.

Sur le plan salarial, le budget 2011 prévoit le rattrapage des échelons automatiques suspendus l'an dernier pour des motifs financiers (les recettes fiscales dépassent 105 millions). Aucune compensation de l'inflation ne sera en revanche accordée, la baisse des prix de 0,8 % enregistrée entre août 2008 et août 2009 n'ayant été compensée qu'à raison de 0,3 % en août 2010. Aucune mesure de restriction des salaires n'a été envisagée, de sorte que les progressions réglementaires seront accordées.

La récente réforme de l'assurance-chômage induit une charge de 0,1 % des salaires (soit CHF 81'000.- francs environ) et l'introduction au plan cantonal d'une cotisation de 0,15 % des employeurs au fonds en faveur des structures d'accueil de la petite enfance se traduit par une charge projetée de CHF 122'000.-.

Au final, les charges brutes de personnel passent de 101,91 millions de francs aux comptes 2009 et 103,23 millions au budget 2010 à 102,73 millions de francs au budget 2011, après transfert de CHF 5 millions (5,4 aux comptes 2009) de cette rubrique à celle des Biens, Services et Marchandises. A noter encore que les cotisations de la caisse de pensions figurent cette année en charges brutes avec une recette équivalant à 1 point de cotisation (budget 2010 : charge nette) à prélever sur la réserve de cotisation auprès de prévoyance.ne. A relever aussi que la masse salariale brute comprend également un montant de CHF 677'300.- pour la prolongation des mesures dites "anticycliques" (contrats à durée limitée et prolongation de contrats de stagiaires et apprentis), compensé par une recette équivalente provenant du fonds communal de soutien à l'économie.

5.2. Biens, services, marchandises et subventions

Comme toujours, le poste «Biens, services et marchandises» fait l'objet d'un suivi attentif des différents services et la maîtrise de cette position est une volonté marquée de l'exécutif. Pour mémoire, ce poste représente environ 20 % des dépenses totales de notre collectivité.

Concernant ce poste, nous sommes évidemment liés à des éléments extérieurs, par exemple énergétiques. Une hausse du prix de l'énergie provoque une augmentation importante des charges des bâtiments publics et des infrastructures de la ville.

Ce poste comprend dès 2011 la dépense liée au mandat de prestations avec la Police neuchâteloise précédemment mise dans les charges de personnel. Ce montant de 5 millions correspond à l'augmentation globale du poste "Achats de biens, services et marchandises".

Concernant les subventions, le Conseil communal s'astreint à une gestion équitable et rigoureuse, en tenant compte des besoins des sociétés et bénéficiaires concernés. Les annexes présentées à la Commission financière donnent le détail de ces différentes subventions.

5.3. Evolution des charges d'intérêt

Les charges d'intérêt diminuent de 1,7 million par rapport aux comptes 2009 et sont pratiquement équivalentes à celle du budget 2010. La Ville a pu rembourser, grâce à une trésorerie positive, un certain nombre d'emprunts sans avoir à s'endetter pour réaliser cette opération. Il faut mentionner que nous n'avons plus de surplus de trésorerie positive à ce jour.

L'objectif du Conseil communal est de stabiliser le niveau des emprunts à son niveau actuel. Il considère en effet qu'un endettement trop élevé a un effet négatif sur sa dépendance financière. Il s'efforce d'obtenir les meilleurs taux et, dans cet esprit, profite au mieux du marché actuel des capitaux. Actuellement, nous bénéficions de taux inférieurs à 3% dans le cadre de renégociation d'anciens emprunts dont le taux était supérieur à 4%.

5.4. Charges sous contrôle de l'Etat et mesures prises au plan cantonal

Contrairement à l'année dernière, l'Etat n'a pas reporté sur les Communes certaines charges pour embellir le budget cantonal.

Nous avons donc pu établir notre budget sur la base des chiffres que nous possédions, tout en constatant que certaines charges, notamment dans le domaine social, ont subi de fortes augmentations.

6. Evolution de la fortune nette

A moyen et long terme, l'objectif du Conseil communal est de consolider la fortune nette de la collectivité (28,5 millions au 31 décembre 2009). Toutefois, il est évident que l'évolution de la fortune est principalement liée au résultat des comptes.

Il faut noter par ailleurs que la vente de biens (terrains par exemple) permet également une évolution positive de la fortune nette, le prix de vente étant en général plus élevé que la valeur comptable inscrite au bilan.

Conformément aux principes de la législation cantonale, un déficit des comptes de fonctionnement n'est envisageable que si la fortune nette est suffisante pour l'absorber. Force est de constater que la fortune nette de notre Ville est suffisante pour couvrir le modeste déficit budgétisé pour 2011. Nous pouvons donc souligner que nous respectons pleinement les règles et exigences de la législation cantonale en la matière. Nous devons toutefois être conscients que nous ne pourrions nous permettre de faire des exercices déficitaires pendant plusieurs années.

7. Budget des investissements

Le Conseil communal a un objectif très clair: il veut des investissements ambitieux et ciblés pour valoriser l'image de la ville et pour préserver de son patrimoine, il continue sa politique responsable de gestion des investissements et tient à ce que les dépenses totales en 2011 se situent dans la limite des 30 millions de francs, après réaffectations 2009, figurant dans le programme de législature.

Nous avons la volonté de maintenir dans un bon état les biens de la collectivité, afin de ne pas péjorer le capital des générations futures. Ce choix nous semble aller de soi car, comme le dit le proverbe «Gouverner, c'est prévoir».

Plusieurs des crédits à solliciter en 2011 montrent la détermination du Conseil communal de veiller à l'entretien et à l'amélioration des infrastructures existantes et à parfaire l'image de la cité. Nous pensons en particulier à la rénovation de la ferme des Arêtes, à la réhabilitation complète du pavillon des sports, à la nouvelle déchetterie intercommunale, à l'amélioration de la sécurité de la patinoire, à différents travaux de génie civil et surtout au réaménagement de la Place de la Gare.

8. Conclusion

En conclusion, le Conseil communal réaffirme qu'il doit toujours être très vigilant quant à l'état des finances de la Ville.

Par ailleurs, l'exécutif est extrêmement attentif à l'image de la cité et apporte un soin tout particulier à l'entretien de ses biens.

Cette volonté de montrer un caractère dynamique se concrétisera par la mise en œuvre de travaux importants dans un proche avenir: Place de la Gare, quartier Le Corbusier et, à plus long terme nous l'espérons, poursuite de l'aménagement de la route de contournement de la ville selon décisions du Canton et de la Confédération.

Ces différents développements et les mesures d'accompagnement qui en résultent ont tous pour objectif d'améliorer la qualité de vie dans la ville. Nous voulons plus que jamais mériter notre inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Bien qu'il y ait une reprise de l'économie, nous devons rester prudents.

Même si nous n'avons pas réussi à atteindre l'équilibre budgétaire, nous sommes satisfaits de présenter un budget nettement meilleur que celui de l'année précédente.

Les investissements que nous proposons sont liés à l'image de la ville et sur notre volonté de confirmer la Métropole horlogère comme un pôle important de l'Arc jurassien et du canton de Neuchâtel.

Assurer l'avenir de notre Commune par une gestion saine est un souci permanent du Conseil communal. Grâce aux efforts de rationalisation entrepris, nous arrivons aujourd'hui à maîtriser nos coûts de fonctionnement.

Au vu de la situation actuelle, le budget 2011 que nous vous présentons peut être considéré comme satisfaisant et montre la volonté qu'a notre Conseil de garantir, dans la mesure des moyens disponibles, la pérennité du patrimoine de la Ville. Il dénote aussi notre détermination, par des investissements dynamiques mais prudents, de préparer l'avenir de celle-ci.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à prendre acte du présent rapport et du budget 2011 de la Ville et à adopter les arrêtés ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Laurent Kurth

La chancelière
Muriel Barrelet